



Mairie de Saint-Vincent  
2, rue de la Mairie  
Le Bourg  
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : [mairie@saintvincent43.fr](mailto:mairie@saintvincent43.fr)

## ARRETE MUNICIPAL N° 67

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de l'entreprise Valour pour des travaux de raccordement aux réseaux AEP EU EP ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation et le stationnement.

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : L'entreprise Valour est autorisée à intervenir pour réaliser les travaux décrits ci-dessus. La circulation se fera sur 1 seule voie du 9 au 11 octobre sur une partie de l'Avenue de l'Emblavez (entre la Mairie et l'Eglise).

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise Valour. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 28 septembre 2023

Le Maire,  
Jean-Benoît Girodet

